QUELLE CIRCULATION POUR LA RUE DE LA MARLIÈRE ?

Venez voter le 5 février à l'école Descartes de 8h à 18h

Proposition 1 :

Un sens de circulation autorisé de la place Albert Thomas vers la rue des Trois Pierres

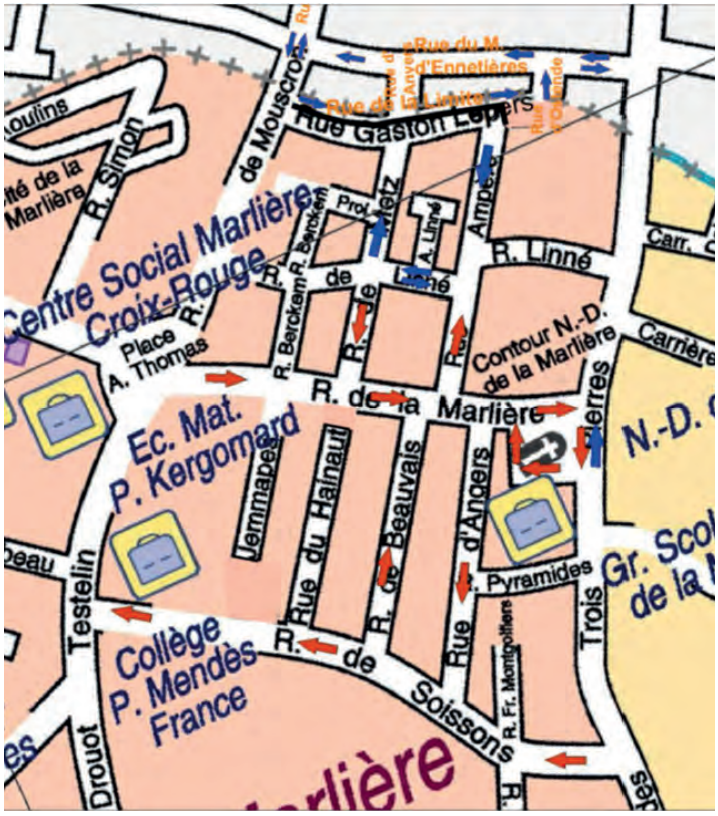

Changements sur le plan de circulation

- **Mise en sens unique de la rue de la Marlière, circulée de la place Albert Thomas vers l'église.**
- Mise en sens unique de la rue de Soissons, circulée de la rue des Trois Pierres vers la rue Achille Testelin, avec double sens cyclable.
- Mise à double sens de la rue des Trois Pierres au droit de l'église Notre Dame de la Marlière.
- Inversion des sens uniques existants sur le contour de 'église, les rues d'Angers, de Beauvais, de Metz (depuis rue Linné) et Ampère (jusque rue Linné).

Changements sur le stationnement

- Création du stationnement bilatéral sur la rue de la Marlière : **+ 47 places.**
- Modification du stationnement sur le contour de l'église : **+ 2 places** (+ 3 places réservées aux offices religieux).
- Création du stationnement bilatéral sur la rue des Trois Pierres à proximité de l'école : **+ 6 places.**

>>> Gain Total : +58 places /situation actuelle

Changements sur la voirie

- Aménagement en zone 30 avec création de 8 plateaux surélevés et co-visibilités assurées à chaque carrefour de la rue de la Marlière.
- Création de 4 zones de « confort »pour faciliter la circulation des engins agricoles rue de la Marlière.
- Aménagement en zone de rencontre du contour de l'église .
- Aménagements de sécurité supplémentaires, à proximité du collège et de la rue des Frères Mongolfiers, sur la rue de Soissons.
- Aménagements de sécurité sur les rues d'Angers et de Beauvais.
- Mise en voie 30 et matérialisation du stationnement à proximité du carrefour Testelin/ Soissons/Mirabeau.

Cette proposition a reçu un avis défavorable du bureau de Quartier.